



Niv. 3

RNCP                    CPF  
37414                 328838  
jusqu'au 27-03-26



## TFP AE

Titre à Finalité Professionnelle  
Animateur d'Équitation

**Formation diplômante  
en apprentissage ou en formation continue**

### PUBLIC CIBLE & PRÉREQUIS

**Apprentissage :** Pour les personnes de 16 ans à 30 ans (pas de limite d'âge pour les travailleurs en situation de handicap).

**Formation continue :** Pour les salariés ou demandeurs d'emploi.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### ENTRETIEN ET TEST DE POSITIONNEMENT

Être titulaire de l'attestation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent.

Être titulaire du Galop 5 (possibilité de faire la formation en 2 ans si titulaire d'un Galop 3 (niveau 4).

Être titulaire d'une licence fédérale de pratique valide.

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

### DURÉE DE LA FORMATION & MODALITÉ D'ALTERNANCE

Formation en 12 mois

2 jours par semaine en centre de formation  
490 h / an en centre de formation

DÉBUT DE LA FORMATION : SEPTEMBRE

### NOUS CONTACTER

**PÔLE ÉQUESTRE**  
[kim.speckens@educagri.fr](mailto:kim.speckens@educagri.fr)  
03.22.84.01.77  
10 Rue du Quinconce 80200 Péronne

[www.lycee-des-metiers-du-vivant.fr](http://www.lycee-des-metiers-du-vivant.fr)

### OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

Le moniteur d'équitation est une personne centrale dans l'accueil des nouveaux cavaliers. Il ou elle apporte son expérience dans les séances de découverte et aide les cavaliers dans la préparation des poneys et des chevaux.

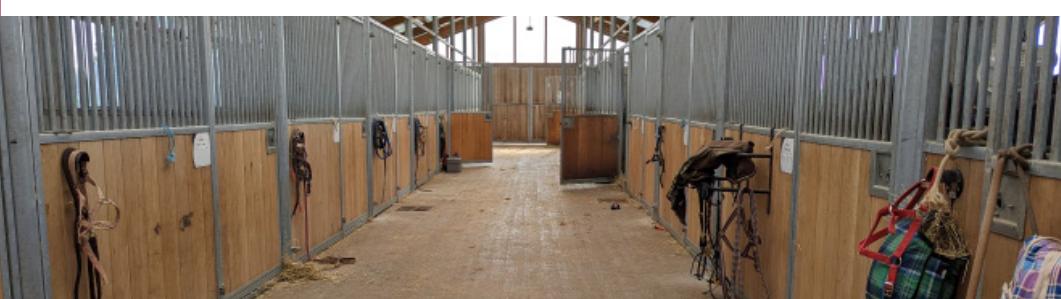
- ◆ Entretenir les animaux, l'écurie, les infrastructures liées à l'utilisation des équidés, les abords de l'établissement
- ◆ Utiliser les différents équipements et matériels nécessaires
- ◆ Préparer les chevaux (les monter et les longer)
- ◆ Participer à l'accueil du public et à l'animation de l'établissement
- ◆ Rendre compte de ses activités auprès de son responsable hiérarchique

### POURSUITE D'ÉTUDE

- ◆ BP JEPS Activités Equestres

### DÉBOUCHÉS

- ◆ Animateur d'équitation



### NOS +

- ◆ Établissement à taille humaine
- ◆ Accompagnement et suivi individualisé
- ◆ Accompagnant par une référente handicap selon les besoins
- ◆ Aide à la recherche d'un maître de stage / maître d'apprentissage
- ◆ Banc d'essai possible
- ◆ Partenariats avec les CIO, lycées, missions locales
- ◆ Partenariat privilégié avec le Pôle Équestre de la Haute-Somme de Péronne
- ◆ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

## STATUT

Une formation axée sur la pratique professionnelle lors des périodes en entreprise avec un retour sur le vécu permet une employabilité rapide des candidats.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une formation qui s'appuie sur une complémentarité entre les mises en situation pratiques et les apports théoriques.

- ◆ Adaptation du parcours au contexte local, selon les besoins en emploi du territoire.
- ◆ Formation axée sur la pratique professionnelle dans des centres équestres supports et lors des périodes en entreprise, permettant l'accès rapide à l'emploi.

## CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

La formation est organisée selon les modules de formation suivants :

### Module 01

Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres.

### Module 02

Maîtrise des techniques équestres.

### Module 03

Soins et entretiens des équidés et des infrastructures.

### Module 04

Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire.

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la certification professionnelle sont fixées comme suit :

**UC 01** Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

**UC 02** Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestre en sécurité.

**UC 03** Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Les blocs de compétences sont attribués selon le référentiel de certification, dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives et selon les critères figurant dans les grilles de certification du règlement de l'AE (consultable sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com)). Les sessions d'exams sont organisées par la FFE pour valider les 3 blocs de compétences.

Certificateur : Fédération Française d'Équitation.



### PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE\*

Flashez ce QR Code ou rendez-vous sur [www.cfar-hdf.fr](http://www.cfar-hdf.fr).

\*La pré-inscription ne vous engage pas et ne vaut pas acceptation de votre dossier.

## STATUT

Apprentissage : Statut de salarié ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur privé ou public (centre équestre, écurie de course, écurie d'élevage...).

Formation continue : Statut de stagiaire de la formation professionnelle continue (conserve son statut d'origine : salarié, demandeur d'emploi, etc.)

## TARIF & FINANCEMENT

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis. Nous consulter pour plus de précisions.

Prise en charge possible selon le profil du candidat (CNFPT, OPCO, France Travail, CPF).

Des aides régionales au permis et à l'équipement sont possibles (apprentissage).

## FRAIS ANNEXES

Selon statut (interne, demi-pensionnaire).

## RÉMUNÉRATION

La rémunération dépend de la situation et du dispositif de financement.

## CHIFFRES CLÉS

